# 

* Date : 11-10-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013734415
* Author :

Tribunal de commerce de Namur
PAR JUGEMENT DU 03/10/2013, le Tribunal de Commerce de Namur a déclaré sur aveu la faillite de M. PUTRINO, Salvator, domicilié rue de Namur 280, à 5300 Vezin, exploitant un salon de coiffure sous la dénomination « COIFFURE SALVATOR », rue Patenier 8, à 5000 Namur, inscrit à la B.C.E. sous le n° 0657.638.719.
Le même jugement reporte à la date provisoire du 03/10/2013 l'époque de la cessation des paiements.
JUGE-COMMISSAIRE : M. GARNY, HENRI, Juge Consulaire.
CURATEUR : Me RASE, BAUDHUIN, BD DE LA MEUSE 25, 5100 JAMBES (NAMUR).
Les créanciers doivent produire leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce, rue du Collège 37, dans les trente jours.
Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du Tribunal de Commerce de Namur le 13/11/2013, avant 16 heures, au 2
e étage.
Pour copie conforme : le greffier en chef f.f., (signé) A.-Pascale Dehant.